

Reggaetoneros et légalisation du cannabis : enjeux sociétaux à Porto Rico

Résumé. En 2017, Porto Rico, territoire organisé non incorporé des États-Unis, a légalisé la consommation de cannabis dans un but thérapeutique. Depuis cette législation, de nouveaux enjeux sont apparus sur l'île. D'un côté, le cannabis fait l'objet de débats virulents, particulièrement au sein des classes politiques et médicales. D'un autre côté, les *reggaetoneros* ont pris le parti de glorifier sa consommation dans leurs chansons. Ces personnalités, très médiatisées, jouent ainsi un rôle prépondérant dans la société portoricaine, notamment dans l'incitation à la consommation auprès des plus jeunes et vulnérables, au risque de les rendre dépendants. Toutefois, le cannabis semblerait également offrir des solutions efficaces pour soigner certaines pathologies et serait une drogue moins dangereuse et addictive que d'autres substances légales telles que l'alcool et le tabac. Aussi, dans la ligne de ces données, des projets de dépénalisation sont aujourd'hui en cours de discussion, soutenus par des *reggaetoneros*, à l'instar de Farruko ou encore Bad Bunny, artistes dont la notoriété est en hausse sur le plan international.

Mots-clefs. Cannabis, légalisation, dépénalisation, *reggaetoneros*, Porto Rico

Introduction

Territoire organisé non incorporé des États-Unis, Porto Rico a vu apparaître, dans les années 1990, un genre musical qui lui est propre : le *reggaeton*. Créé parmi les classes défavorisées de l'île, ce nouveau style musical a su s'imposer durablement dans les habitudes d'écoute des Latino-Américains et notamment des jeunes. Initialement considéré comme un phénomène de mode, sa notoriété n'a cessé de s'étendre, jusqu'à atteindre aujourd'hui un public international. Pourtant, ce genre musical est au cœur de controverses. En effet, il se caractérise principalement par des thématiques érotico-machistes et par ses incitations à la consommation de drogue et particulièrement du cannabis, également appelée marijuana. La prohibition de la consommation de drogue apparaît au début du XX^e siècle aux États-Unis et est popularisée en tant que « guerre à la drogue » par Richard Nixon.¹ En 1961, la Convention unique sur les stupéfiants des Nations unies est adoptée, les consommateurs de cannabis sont alors assimilés à des criminels.² Les drogues sont divisées en deux catégories : les drogues dures et les drogues douces. Le cannabis fait partie des drogues douces, mais il a été considéré comme étant susceptible de favoriser la dépendance.

Malgré les polémiques, Ricardo Rosselló, gouverneur de Porto Rico, a choisi de légaliser le cannabis en 2017 dans un cadre médical.³ Ce faisant, cette légalisation se trouve placée au carrefour d'enjeux sociétaux susceptibles d'améliorer ou, au contraire, de dégrader encore un peu plus les conditions économiques et sociales des Portoricains. Il semblerait, d'une part, que cette légalisation médicinale du cannabis pourrait créer plusieurs dizaines de milliers d'emplois et accompagner les patients souffrant de maladies diverses. D'autre part, elle pourrait favoriser les addictions et la banalisation de la consommation de cannabis. Celle-ci est au cœur d'un conflit d'intérêts économiques, sanitaires et de valeurs idéologiques entre ceux qui défendent une vision traditionnelle diabolisant le cannabis et ceux qui défendent une vision plus moderne relativisant les effets néfastes de cette drogue dite « douce ».

Les *reggaetoneros*⁴ portoricains participent activement au débat sur la légalisation et la dépenalisation du cannabis à travers les messages qu'ils diffusent dans leurs chansons mais également à travers leurs apparitions médiatiques. Leur prise de position pourrait avoir un impact direct sur la

1. AURIOLA, Emmanuelle, GEOFFARD, Pierre-Yves, « Cannabis : comment reprendre le contrôle ? », in n°2019-52 de *Notes du conseil d'analyse économique*, Conseil d'analyse économique, 2019 : 4 <<https://www.cae-eco.fr/Cannabis-comment-reprendre-le-controle>>, consulté le 20 décembre 2021.

2. *Ibid.*

3. Voir GOBIERNO DE PUERTO RICO, « Ley MEDICINAL », in *Gobierno de Puerto Rico Senado de Puerto Rico*, ley 42, 2017 <<https://www.salud.gov.pr/CMS/DOWNLOAD/4865>>, consulté le 04 janvier 2022 et ROSSELLO, Ricardo, « Firmamos la Ley MEDICINAL que reconoce el cannabis medicinal como una alternativa de tratamiento médico », in *Twitter*, 2017 <https://twitter.com/ricardorossello/status/884094552642121729?ref_src=twsrc%5Etfw>, consulté le 04 janvier 2022.

4. Chanteurs de *reggaeton*. Également orthographié *reguetoneros* par les hispanophones.

jeunesse, tentée d'adhérer aux messages de ces chanteurs s'opposant ouvertement et explicitement aux politiques gouvernementales et revendiquant la dépénalisation de la consommation récréative.

On peut alors se demander si les *reggaetoneros* incitent réellement le public à consommer du cannabis. Défendent-ils une consommation purement récréative ou sont-ils aussi engagés pour améliorer la situation économique et sociale ? La légalisation du cannabis conduira-t-elle à une dépénalisation de la consommation récréative à Porto Rico ?

Afin de comprendre les enjeux liés à la légalisation du cannabis à Porto Rico à travers l'intervention des *reggaetoneros*, nous établirons, dans un premier temps, le lien qui existe entre les *reggaetoneros* et la consommation de cannabis. Puis, nous déterminerons, dans un second temps, les causes réelles de cette consommation et les impacts de la légalisation.

Consommation de cannabis et reggaetoneros

Le *reggaeton* est un style musical qui connaît un succès notable à Porto Rico. Apparus dès les années 1990, les chanteurs de *reggaeton* sont devenus des modèles à suivre pour les amateurs de ce genre musical, surtout pour les jeunes. Le *reggaeton* est toutefois très controversé. En effet, deux de ses thématiques font fréquemment débat dans les médias. Les textes érotico-machistes également qualifiés de « vulgaires » par l'opinion publique et les textes qui font l'apologie de la drogue, particulièrement du cannabis, sont omniprésents dans les chansons. Notons qu'au niveau mondial, en 2016, le cannabis était la drogue la plus consommée avec 192 millions de consommateurs.⁵ De nombreux *reggaetoneros* se vantent de consommer de la marijuana et glorifient ses vertus apaisantes. On peut citer Bad Bunny et Farruko qui, dans *La Cartera* (2019), évoquent explicitement la consommation de marijuana. Bad Bunny affirme qu'il est un consommateur régulier et qu'il possède toujours du cannabis dans son portefeuille :

[...] siempre ando con la cartera, dale, prende otro *blunt*.⁶
 [...] dile a toda esta gente que para mí, todo el año es cuatro veinte.⁷ La moña⁸ violeta y crujiente [...].
 El *cripy*⁹ ya está en la cartera. [...].
 Enrola aquí, prende el *Phillies*¹⁰ [...].

5. NATIONS UNIES, « Rapport mondial sur les drogues 2018 : la crise des opioïdes, l'abus de médicaments sur ordonnance s'étend ; la cocaïne et l'opium atteignent des records », in *Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*, 2018 <https://www.unodc.org/unodc/fr/press/releases/2018/June/world-drug-report-2018_-opioid-crisis--prescription-drug-abuse-expands-cocaine-and-opium-hit-record-highs.html>, consulté le 04 janvier 2022.

6. Cigarette de cannabis, joint.

7. Le « cuatro veinte » ou 4/20 se réfère au 20 avril, journée internationale du cannabis.

8. Herbe de cannabis.

9. *Cripy* ou *creepy* se réfère à du cannabis de haute qualité.

10. *Phillies* ou *Phillies Blunt* est une marque étasunienne spécialisée dans les produits destinés à être fumés (feuilles à roulées, cigarettes, etc.).

Aquí las moñas son verdes como el Guasón de Harley.¹¹
 Y hoy vamos a quemar todo el mundo a nombre de Bob Marley.
 [...] y para el carajo la mente sana, yo lo que quiero es marihuana.

Cette chanson mélange des sonorités du *reggaeton* et du reggae, genre musical dont il est issu. Le *reggaeton* a hérité de certains éléments associés à la culture reggae, notamment la revendication de la consommation de cannabis, d'où la référence que fait Farruko au célèbre chanteur jamaïcain Bob Marley. Comme le reggae, le *reggaeton* souffre de son image associée aux revendications de consommation de marijuana qui sont aujourd'hui encore considérées par l'opinion publique comme des pratiques marginales. Les personnalités médiatiques, à l'image des *reggaetoneros*, jouent ainsi un rôle dans les débats concernant la consommation de cannabis à travers des incitations plus ou moins explicites.¹² Par exemple, en 2013, avant la légalisation du cannabis thérapeutique à Porto Rico, Jowell et Randy affichaient déjà leur opinion favorable à la dépénalisation de la marijuana.¹³ Ainsi, Jowell avait déclaré que dans leur titre *Hey mister*, le duo de *reggaetoneros* ne faisait pas directement la promotion du cannabis, mais qu'il utilisait des termes employés par la jeunesse pour se référer à cette drogue.¹⁴ Randy, quant à lui, a ajouté :

« no se promueve de que « toma esto », y « fúmate esto ». Lo hacemos en doble sentido o utilizando frases jocosas. Nunca he invitado a los niños a hacerlo ni a nadie ».¹⁵

Pour le psychologue Alfonso Martínez Taboas, les *reggaetoneros* peuvent inciter les jeunes à consommer du cannabis, mais ce sont les plus vulnérables qui sont les plus touchés par cette promotion via la diffusion massive du *reggaeton*.¹⁶ Cet argument est partagé par Francis Curtet qui estime que « la dépendance psychologique dépend uniquement de l'histoire et de l'état d'esprit du sujet et jamais du produit ».¹⁷ D'après le même auteur, le cannabis ne conduit pas à la consommation de drogues dures, seules les personnes fuyant une situation sociale sont susceptibles de consommer par la suite des drogues dures et de développer une addiction.¹⁸

11. Référence au Joker, personnage de fiction.

12. CURTET, Francis, « Cannabis et enjeux sociétaux », in *Cannabis et santé mentale*, n° 2017-2 de *Pratiques en santé mentale*, Champ social, Cairn, 2017 : 5 <<https://www.cairn.info/revue-pratique-en-sante-mentale-2017-2-page-5.htm>>, consulté le 26 décembre 2021.

13. TIRADO, Francés, GONZALEZ, Leysa, « Jowell & Randy a favor de legislación sobre marihuana », in *Primera Hora*, 2013 <<https://www.pressreader.com/puerto-rico/primera-hora/20130419/281659662526539>>, consulté le 26 décembre 2021.

14. *Ibid.*

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

17. CURTET, Francis, « Cannabis et enjeux sociétaux », *op. cit.*

18. *Ibid.*

L'initiation à l'usage de drogues survient généralement à l'adolescence, entre 12 et 17 ans.¹⁹ La période de l'adolescence est caractérisée par :

des niveaux accrus d'impulsivité et de recherche de la nouveauté, dus en partie aux très grandes variations des taux d'hormones qui ont des incidences sur le développement du cerveau et d'autres systèmes.²⁰

Cette situation favorise alors la prise de cannabis et un renforcement de la consommation. Or, les jeunes âgés de 15 à 24 ans constituent justement le principal public du *reggaeton*. On peut alors supposer que ces chansons affectent directement une partie de la jeunesse. Effectivement, l'usage de cannabis pourrait devenir une norme sociale dans la mesure où les artistes présentent le cannabis comme une substance séduisante et bénéfique, minimisant voire ignorant les aspects néfastes de cette plante.²¹ Selon diverses études, l'adolescence est une période propice pour fumer du cannabis. Assurément, des changements biologiques, psychologiques et socioculturels ont lieu à cette période.²² Les adolescents ont besoin de s'affirmer, de transgresser les règles établies par la société ou les parents, ils peuvent également être plus sensibles aux pressions de la vie quotidienne. Les adolescents issus de secteurs défavorisés sont plus enclins à consommer de la drogue.²³ C'est également le cas de ceux qui ambitionnent d'intégrer un groupe social pour être accepté, l'effet de groupe ayant un impact notable sur l'usage de drogue.²⁴ En effet, les

19. SAMHSA, « Age of substance use initiation among treatment admissions aged 18 to 30 », in *The TEDS Report*, Rockville, 2014 <https://www.samhsa.gov/data/sites/default/files/WebFiles_TEDS_SR142_AgeatInit_07-10-14/TEDS-SR142-AgeatInit-2014.htm>, consulté le 22 décembre 2021.

20. UNODC, « Drogues et groupes d'âge », in *Rapport mondial sur les drogues*, 2018 <https://www.unodc.org/doc/wdr2018/wdr2018_B4_F.pdf>, consulté le 22 décembre 2021.

21. FEINSTEIN C., Emily, RICHTER, Linda, FOSTER, Susan, « Addressing the critical health problem of adolescent substance use through health care, research, and public policy », in *Journal of Adolescent Health*, n° 2012-50 de *Adolescent Health and Medicine*, Elsevier, New York, 2012 : 431-436 <[https://www.jahonline.org/article/S1054-139X\(12\)00055-9/fulltext](https://www.jahonline.org/article/S1054-139X(12)00055-9/fulltext)>, consulté le 04 janvier 2022.

22. RODRIGUEZ-RIOS, Luis Miguel, CABIYA-MORALES, José, CRUZ-SANTOS, Andrés et al. « Consumo de Marihuana en Adolescentes Puertorriqueños: Factores Protectores Frente a una Mayor Accesibilidad », in n° 2020-1 de *Revista caribeña de psicología*, Creative Commons, Revista caribeña de psicología, 2020 : 45-54 <<https://revistacaribenadepsicologia.com/index.php/rcp/article/view/1709/1451>>, consulté le 26 décembre 2021.

23. OBEIDALLAH, Dawn, BRENNAN, Robert, FELTON, Earls et al., « Links between pubertal timing and neighbourhood contexts: implications for girls' violent behaviour », in n° 2004-12 de *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, Elsevier, Research Gate, 2004 : 1460-1468 <https://www.researchgate.net/publication/8162293_Links_Between_Pubertal_Timing_and_Neighborhood_Contexts_Implications_for_Girls%27_Violent_Behavior> consulté le 03 janvier 2022.

24. SIMONS-MORTON, Bruce G., FARHAT, Tilda, « Recent findings on peer group influences on adolescent smoking », in n° 2010-4 de *Journal of Primary Prevention*, Springer Nature, PubMed Central, 2010 : 191-208 <<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3313483/>>, consulté le 03 janvier 2022.

sorties à la plage, les jeux collectifs, les fêtes, les concerts, entre autres, peuvent favoriser et/ou accentuer la consommation de cannabis chez les jeunes et les adolescents.²⁵ Ainsi, il existe une « association entre l'exposition au cannabis dans la musique populaire et l'initiation à son utilisation chez les adolescents ».²⁶ Le développement des plateformes en ligne, à l'instar de *You Tube*, offre à la jeunesse un accès illimité aux clips vidéo et aux chansons de *reggaeton*. Parmi les *reggaetoneros* portoricains célèbres, on peut citer Don Omar qui, dans *Ramayama* (2019), chante « enciendo un *blow*²⁷ gigante de buena marihuana ». Ozuna, dans *En la intimidación* (2016), dit « enrolamos un *Phillies* ». Dans *Pepas* (2021), Farruko se réfère explicitement à la drogue : « pepa y agua para la seca, todo el mundo en pastillas en la discoteca ». « Pepa » se réfère à une capsule contenant de la drogue.²⁸ Le clip vidéo, dans lequel on peut apercevoir des cachets d'ecstasy (connus pour être de couleur rose et en forme de *smiley*), a été visionné plus de 270 330 900 fois sur *You Tube* en décembre 2021.²⁹ Les médias sont donc également un facteur important de la transmission d'une image banalisée de la consommation de drogue.³⁰ De ce fait, les messages visuels et auditifs transmis par les *reggaetoneros*, à l'instar d'autres personnalités médiatiques,³¹ ont certainement un impact particulièrement important et affectent un public très large.³² Néanmoins, l'implication des chanteurs de *reggaeton* dans la politique de légalisation et dépenalisation semble superficielle. Les *reggaetoneros* ne font qu'évoquer leur opinion, sans participer aux débats politiques.

25. MCCAULEY-OHANNESIAN, Christine, VANNUCCI, Anna, KHAN, Sarosh et al., « Social media use and substance use during emerging adulthood », in n° 2017-5 de *Emerging Adulthood*, SAGE Publications, SAGE Journals, 2017 : 364-370 <<https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/2167696816685232>>, consulté le 26 décembre 2021.

26. UNODC, « Drogues et groupes d'âge », *op. cit.* : 35.

27. Cigarette de cannabis, joint.

28. TESORO LEXICOGRÁFICO, « Pepa », in *Tesoro lexicográfico del español de Puerto Rico*, 2021 <<https://tesoro.pr/lema/pepa>>, consulté le 27 décembre 2021.

29. FARRUKO, « Pepas (Official Video) », in *You Tube*, 06/08/2021 <<https://www.youtube.com/watch?v=y8trd-3gjJt0>>, consulté le 27 décembre 2021.

30. MCCAULEY-OHANNESIAN et al., « Social media use and substance use during emerging adulthood », *op. cit.* : 52.

31. Nous pensons ici à des artistes qui proposent divers genres musicaux figurant dans le top du magazine *Billboard*. Voir PRIMACK Brian, DOUGLAS, Erika, KRAEMER, Kevin, « Exposure to cannabis in popular music and cannabis use among adolescents », in n° 2010-3 de *Addiction*, in Society for the Study of Addiction, John Wiley, PubMed Central, 2009 : 515-523 <<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2881613/#R11>>.

32. PRIMACK, Brian, DALTON, M.A, CARROLL, M.V et al., « Content analysis of tobacco, alcohol, and other drugs in popular music », DALTON, M.A, CARROLL, M.V et al., « Content analysis of tobacco, alcohol, and other drugs in popular music », in n° 2008-2 de *Arch Pediatr Adolesc Med*, American Medical Association, JAMA Network, 2008 <<https://jamanetwork.com/journals/jamapediatrics/article-abstract/379041>>, consulté le 23 décembre 2021.

Notons, à cet égard, que deux projets de lois élargissant la dépénalisation de la marijuana sont en cours à Porto Rico. Les représentants Aponte Rosario, Santiago Nieves, Franqui Atilés et Pérez Cordero demandent une dépénalisation partielle du cannabis. Le premier projet est celui de la chambre 975, il propose de voter par référendum la dépénalisation. Les citoyens devraient répondre par « oui » ou « non » à la question : êtes-vous d'accord avec le fait que la simple possession de 14 grammes ou moins de cannabis destinés à la consommation personnelle soit sanctionné par une amende administrative non criminelle ?³³ Si le « oui » l'emporte, le gouverneur devra approuver la législation sous deux mois.³⁴ Le second, le projet de la chambre 1037, quant à lui, propose de ne pas sanctionner pénalement les personnes arrêtées en possession de 14 grammes ou moins de cannabis. Au-delà de 14 grammes, les personnes seront sanctionnées d'une amende de 500 dollars et/ou d'un emprisonnement pouvant aller de trois à cinq ans.³⁵ Concernant la vente, seul le cannabis thérapeutique est autorisé, et il doit être acheté dans des lieux légaux afin que le consommateur puisse prouver sa provenance. Le président du CMCPR,³⁶ le docteur Víctor Ramos Otero, souhaiterait que les amendes proposées par le projet de la chambre 1037 soient destinées aux personnes souffrant d'addictions, l'objectif étant de les réhabiliter et de les informer sur les risques de la prise de drogue sur la santé.³⁷ Quant au représentant Ferrer Santiago, il a affirmé à *Crónicas* que la création d'un environnement régulateur pour la légalisation du cannabis serait nécessaire au développement économique et pour l'avancée sociale de Porto Rico :

tenemos una oportunidad única de ser pioneros en el Caribe en este tema y a veces tenemos que dejar a un lado nuestra filosofía y pensar en el país.³⁸

Si la dépénalisation est encore un projet, les *reggaetoneros* continuent de faire l'apologie du cannabis dans leurs chansons. Toutefois, dans la pratique, il apparaît que la consommation de marijuana est davantage liée à des raisons sociétales qu'aux paroles proférées par les *reggaetoneros*.

33. « ¿Está usted de acuerdo en que la posesión simple de 14 gramos o menos de cannabis dirigidos al consumo personal sea sancionado con multas administrativas no criminales? » . MORA PEREZ, Némesis, « Apoyo a despenalizar, pero con un marco regulatorio » in *Apoyo condicionado a la despenalización*, n° 2021-21 de *Revista Crónicas*, JM Publishing, Porto Rico, ISSUU, 2021 : 16-9

<https://issuu.com/revistacronicaspr/docs/cronicas_ed21_octubre_issuu>, consulté le 04 janvier 2022.

34. *Ibid.*

35. *Ibid.*

36. Collège de Médecins Chirugiens de Porto Rico.

37. *Ibid.*

38. MORA PEREZ, Némesis, « Apoyo a despenalizar, pero con un marco regulatorio » *op. cit.* : 19.

Causes réelles de la consommation de cannabis et impacts de la légalisation

La légalisation du cannabis médicinal a entraîné des impacts positifs mais aussi négatifs pour la société portoricaine. Depuis, procéduralement, Porto Rico autorise la consommation de cannabis à titre thérapeutique, à condition d'être âgé de plus de 21 ans (âge de la majorité à Porto Rico).³⁹ Les 18-20 ans, s'ils sont émancipés, peuvent également prétendre à l'obtention du permis de cannabis.⁴⁰ Les mineurs doivent fournir le consentement des deux parents.⁴¹ Il faut établir un dossier avec un médecin puis soumettre les documents à un organisme spécialisé dans les demandes de certification auprès du Département de la Santé, à l'instar d'*IslandMed*.⁴² Le dossier doit comporter les éléments suivants : un document officiel avec photo (carte d'identité, permis de conduire, passeport...), la recommandation d'un médecin ainsi qu'une photo du patient.⁴³ Le département de la santé délivre par la suite le permis, « licencia de cannabis », ⁴⁴ qui autorise la consommation de cannabis à usage médical. Ce permis doit être renouvelé chaque année. De plus, le Département de la santé a défini une liste de 25 maladies qui permettent une autorisation de l'usage du cannabis, parmi lesquelles figurent le cancer, la dépression, l'épilepsie, l'insomnie, l'anorexie, l'Alzheimer ou encore l'hépatite C.⁴⁵ La légalisation du cannabis à Porto Rico est donc encadrée.

On observe d'ailleurs une diminution de l'usage de marijuana chez les jeunes. D'après une étude qui se base sur le témoignage de 11946 étudiants portoricains de 130 écoles privées et publiques, entre 2015 et 2017, parmi les drogues les plus consommées par les adolescents, l'alcool figure en première place avec un taux de 44,5%, suivi du cannabis à hauteur de 12,1%, puis du tabac atteignant un taux de 8,9%.⁴⁶ Le cannabis est davantage consommé que le tabac, ce qui démontrerait une banalisation de cette drogue douce à l'instar d'autres pays comme les États-Unis où de nombreux États avaient déjà légalisé le cannabis. Précisons qu'à Porto Rico, il existe des endroits spécifiques destinés à la vente de cannabis. Ainsi, les mineurs seraient plus aisément remarqués et contrôlés par les autorités dans la mesure où ces jeunes ne sont pas auto-

39. MORA PEREZ, Némesis, « ¿Cómo licenciarse como paciente de cannabis? » in *Apoyo condicionado a la despenalización*, n° 2021-21 de *Revista Crónicas*, JM Publishing, Porto Rico, ISSUU, 2021 : 14. <https://issuu.com/revistacronicaspr/docs/cronicas_ed21_octubre_issuu>, consulté le 22 décembre 2021.

40. *Ibid.*

41. *Ibid.*

42. *Ibid.*

43. *Ibid.*

44. *Ibid.*

45. DEPARTAMENTO DE SALUD, « Junta Reglamentadora del Cannabis Medicinal », in *Departamento de Salud Oficina de Sustancias Controladas y Cannabis Medicinal*, 2021 <<https://www.salud.gov.pr/CMS/364>>, consulté le 27 décembre 2021.

46. RODRIGUEZ-RIOS Luis Miguel et al., « Consumo de Marihuana en Adolescentes Puertorriqueños: Factores Protectores Frente a una Mayor Accesibilidad », *op. cit.* : 49.

risés par la loi à fréquenter ces lieux.⁴⁷ Dans les faits, les mineurs sont donc amenés à acheter de la drogue à des revendeurs illégaux et continuent d'échapper au contrôle des autorités. À Porto Rico, le débat autour de la légalisation du cannabis était déjà bien présent et a pu influencer la perception qu'en ont les adolescents, notamment à travers les bénéfices mis en évidence de cette plante. Néanmoins, la consommation de cannabis chez les adolescents tend à diminuer. En 2012, le taux de consommation était de 12,4%,⁴⁸ ce qui s'explique par l'image négative dénoncée par les campagnes de préventions, par la perception négative que ces adolescents ont de cette drogue ainsi que par l'éducation préventive donnée par la famille. La légalisation ne serait donc pas à l'origine de la diminution de la consommation de cannabis chez les adolescents.⁴⁹ En revanche, la consommation des plus de 26 ans a augmenté. Les études sont partagées, certaines ne démontrent pas un lien direct entre la légalisation ou la dépénalisation du cannabis et une hausse de la demande. Effectivement, il existerait une augmentation plus évidente chez les personnes qui consommaient déjà du cannabis qu'une augmentation de consommateurs.⁵⁰ Aux États-Unis, par exemple :

la prévalence de l'usage quotidien ou quasi quotidien chez les adultes a presque doublé, passant de 1,9 % en 2002 à 3,5 % en 2015, tandis que le nombre de consommateurs quotidiens ou quasi quotidiens a progressé de 67 % sur la période 2007-2015.⁵¹

Cette augmentation a été associée aux individus qui sous-estiment ou méconnaissent les effets dangereux du cannabis, qui évoluent dans un environnement socio-économique défavorisé, qui ne possèdent pas plus d'un diplôme du secondaire et qui ne possèdent pas de travail ou un temps-partiel.⁵² Cette augmentation est également liée à la baisse de la perception néfaste qui est associée au cannabis dans la mesure où il est légal dans certains États comme la Californie ou encore le Maine.⁵³ Remarquons qu'on n'observe pas de :

47. AURIOLA, Emmanuelle, GEOFFARD, Pierre-Yves, « Cannabis : comment reprendre le contrôle ? », *op. cit.* : 7.

48. *Ibid.*

49. *Ibid.* : 5.

50. *Ibid.*

51. UNODC, « Drogues et groupes d'âge », *op. cit.* : 70.

52. *Ibid.* : 72. L'étude se base sur les travaux de M. COMPTON, Wilson, HAN, Beth, BLANCO, Carlos et al., « Marijuana use and use disorders in adults in the USA, 2002-14 : analysis of annual cross sectional surveys », in n° 2016-10 de *Lancet Psychiatry*, Elsevier, PubMed Central, 2016 : 954-64 <<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/27592339/>>, consulté le 07 janvier 2022 et DAVENPORT, Steven, CAULKINS, Jonathan, « Evolution of the United States marijuana market in the decade of liberalization before full legalization », in n° 2016-4 de *Journal of Drug Issues*, SAGE Publications, SAGE Journals 2016 <<https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/10022042616659759>>, consulté le 07 janvier 2022.

53. UNODC, « Drogues et groupes d'âge », *op. cit.* : 84-5.

différence significative dans l'ampleur des troubles liés à la consommation de cannabis chez les adultes entre les États qui ont adopté des mesures autorisant l'usage médical ou récréatif et les autres.⁵⁴

Concernant le taux de consommation chez les femmes, on remarque qu'il augmente. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation. Des études ont mis en évidence que les femmes consomment davantage avec un partenaire intime alors que les hommes consomment plus entre amis.⁵⁵ Les hommes qui ont vécu des situations traumatisantes durant leur enfance, consomment des drogues en signe de transgression sociale.⁵⁶ En revanche, les femmes qui ont vécu des expériences traumatisantes sont plus susceptibles que les hommes de développer de l'anxiété et une dépression qui les conduiraient à consommer des drogues comme automédication.⁵⁷ De surcroît, la maltraitance et les violences conjugales favorisent la prise de drogue des femmes victimes afin de pallier les douleurs physiques et psychologiques.⁵⁸ Par ailleurs, il semblerait que les filles soient plus sensibles à l'image qu'elles renvoient dans la société, particulièrement à l'adolescence.⁵⁹ En 2016, aux États-Unis, les garçons de 12 ans et plus représentaient 17% des consommateurs de cannabis contre 11% de filles. Les adolescents âgés de 12 à 17 ans représentaient presque 12% contre un peu plus de 12% d'adolescentes.⁶⁰ Notons que l'accès aux drogues est moins évident pour les femmes, ce qui explique, en partie, qu'elles consomment moins que les hommes.⁶¹ Cette différence pourrait considérablement réduire avec la légalisation et, par la suite, une éventuelle dépénalisation du cannabis. En effet, des marques spécialisées dans les produits à base de cannabis⁶² développent des gammes destinées aux femmes. Le CBD réduirait, par exemple, les douleurs dues aux menstruations,⁶³ ce qui a

54. *Ibid.* : 93.

55. ONUDC, « Les femmes et les drogues », in *Rapport mondial sur les drogues*, 2018 : 6 <https://www.unodc.org/doc/wdr2018/wdr2018_B5_F.pdf>, consulté le 22 décembre 2021.

56. *Ibid.*

57. *Ibid.*

58. SIMONELLI, Alessandra, PASQUALI, Caterina, DE PALO, Francesca, « Intimate partner violence and drug addicted women: from explicative models to gender oriented treatments », in n° 2014-1 de *European Journal of Psychotraumatology*, Creative Commons, Taylor & Francis Online, 2014 <<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.3402/ejpt.v5.24496>>, consulté le 23 décembre 2021.

59. SCHINKE P., LIN FANG, Steven et COLE Kristin, « Substance use among early adolescent girls: risk and protective factors », in n° 2008-2 de *Journal of Adolescent Health*, Elsevier, PubMed Central, 2008 : 191-194 <<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2517143/>>, consulté le 22 décembre 2021.

60. SAMHSA, « Results from the 2016 National Survey on Drug Use and Health: Detailed », in *Substance Abuse and Mental Health Services Administration - Center for Behavioral Health Statistics and Quality*, SAMHSA, Rockville, 2017 <<https://www.samhsa.gov/data/sites/default/files/NSDUH-DetTabs-2016/NSDUH-DetTabs-2016.pdf>>, consulté le 26 décembre 2021.

61. *Ibid.*

62. Notons que seuls les produits à base de CBD sont autorisés à la vente lorsqu'ils sont destinés à la consommation non médicinale.

63. GREENFIELD, Shelly, BACK, Sudie, LAWSON, Katie et al., « Substance abuse in women », n° 2010-2

permis aux marques d'utiliser cet aspect positif pour attirer la clientèle féminine. Nous pouvons citer la chargée de vente de la marque *Holief*, Bibiana González Isona, qui affirme que la marque a mélangé :

el poder del CBD y los productos botánicos para aliviar los momentos de malestar. Cuando las mujeres experimentan fluctuaciones hormonales a través del síndrome premenstrual, la dismenorrea, la mastalgia o la menopausia, los tópicos y las tinturas de Holief ayudan a controlar los síntomas físicos y emocionales durante estos momentos de desequilibrio.⁶⁴

Le cannabis est donc décliné sous plusieurs formes (bonbons, huiles, graines...), ce qui étend considérablement les potentiels consommateurs et le champ de la vente légale.

De plus, on remarque que certaines femmes jouent un rôle actif dans le trafic de drogue. Dans les Caraïbes, entre 2012 et 2016, les femmes ayant eu affaire, pour trafic de stupéfiants, au système de justice pénale représentent 2,4% de l'ensemble des trafiquants de drogues.⁶⁵ Elles demeurent nettement moins nombreuses que les hommes puisqu'elles représentent moins de 3000 femmes. Si parmi ces femmes certaines sont contraintes par leur conjoint ou par leurs proches, d'autres choisissent de s'impliquer volontairement.⁶⁶ Nous pouvons alors comparer cette situation à celle du public féminin qui écoute du *reggaeton* érotico-machiste. Dans le *reggaeton*, la femme est fréquemment associée à un objet sexuel, elle est souvent victime de son statut de femme, considérée inférieure à l'homme. Mais il existe aussi un public féminin qui apprécie le *reggaeton* érotico-machiste. Nous pouvons alors établir un lien entre les discours des *reggaetoneros* et la consommation de drogue. En effet :

l'implication dans le commerce de drogues illicites permet aux femmes de gagner de l'argent et d'améliorer leur statut social, mais risque aussi d'aggraver les inégalités entre les sexes, car les femmes continuent souvent d'assumer les rôles traditionnels de mère, de maîtresse de maison et d'épouse.⁶⁷

Tant par l'écoute du *reggaeton* « vulgaire », que par le trafic de drogue, les femmes participent à la continuité de l'inégalité de genre. Leur vulnérabilité socio-économique les plonge dans un cercle vicieux.⁶⁸

Par ailleurs, si le cannabis semble présenter des effets positifs pour soigner certaines pathologies, l'une de ses principales molécules, le tétrahydrocannabinol (THC), est particulièrement

de *Psychiatric Clinics of North America*, Elsevier, PubMed Central, 2010 : 339-355 <<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3124962/>>, consulté le 27 décembre 2021.

64. MORA PEREZ, Némesis, « Holief presenta su línea para la mujer », in *Apoyo condicionado a la despenalización*, n° 2021-21 de *Revista Crónicas*, JM Publishing, Porto Rico, ISSUU, 2021 : 24 <https://issuu.com/revistacronicaspt/docs/cronicas_ed21_octubre_issuu>, consulté le 27 décembre 2021.

65. ONUDC, « Les femmes et les drogues », *op. cit.* : 33.

66. *Ibid.* : 36.

67. *Ibid.* : 7.

68. *Ibid.*

néfaste chez certains individus. Assurément, une consommation élevée et régulière de cannabis crée des accoutumances et, lorsqu'elle est associée au tabac, accentue l'addiction et empêche les consommateurs d'arrêter de fumer.⁶⁹ En outre, chez les jeunes (de 15 à 24 ans) la consommation de stupéfiants est particulièrement néfaste. Elle peut provoquer des angoisses, une dépression voire une schizophrénie chez le jeune consommateur.⁷⁰ Elle altère également l'appréciation de la réalité, elle peut pousser à des conduites dangereuses, à une désinhibition.⁷¹ Toutefois, il est intéressant de remarquer que le cannabis est une drogue particulière dans la mesure où, pour une consommation faible ou modérée, il ne paraît pas provoquer d'effets nocifs extrêmes sur la santé des adultes.⁷² À l'inverse des drogues dures et de l'alcool, les overdoses sont presque inexistantes.⁷³ Le cannabis serait d'ailleurs moins addictif que d'autres substances illégales comme la cocaïne ou légales comme le tabac ou l'alcool.⁷⁴ Le cannabis est la drogue la plus consommée, en partie, parce qu'elle entraîne peu de dommage par rapport à d'autres drogues, à l'image de la cocaïne ou des méthamphétamines.⁷⁵ Elle est également plus facile à se procurer.⁷⁶ Ainsi, la légalisation a permis de générer un important dividende financier, notamment en réduisant nettement le budget destiné à la répression visant les consommateurs.⁷⁷ Néanmoins, si certains États n'ont pas atteint leur objectif visant à éliminer le marché noir, la participation des personnalités médiatiques dans l'apologie du cannabis n'est pas la cause des échecs liés à la légalisation. Il s'agirait davantage d'un problème de tarification, de réglementations trop restrictives et de faible production de cannabis légal comme en témoignent les expériences de l'Uruguay et du Canada, entre autres.⁷⁸ La légalisation a des aspects bénéfiques sur l'économie et la santé de certains consommateurs. Cependant, la consommation de cannabis doit être encadrée efficacement ; elle doit être réglementée en fonction des effets sur la santé et de la demande afin de ne pas faire perdurer les problématiques liées à la consommation et au trafic de drogue.⁷⁹

69. WEINBERGER, A.H., PLATT, J., COPELAND et al., « Is Cannabis Use Associated with Increased Risk of Initiation, Persistence, and Relapse to Cigarette Smoking? Longitudinal Data from a Representative Sample of US Adults », n° 2018-2 de *The Journal of Clinical Psychiatry*, Physicians Postgraduate Press, PubMed Central, 2018 <<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6355334/>>, consulté le 26 décembre 2021.

70. ANGLIN, Deidre, CORCORAN, Cheryl, BROWN, Alan et al., « Early cannabis use and schizotypal personality disorder symptoms from adolescence to middle adulthood », in *Schizophrenia Research*, Elsevier, PubMed Central, 2012 : 45-49 <<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3591468/>>, consulté le 03 janvier 2022.

71. UNODC, « Drogues et groupes d'âge », *op. cit.* : 25.

72. AURIOLA Emmanuelle, GEOFFARD, Pierre-Yves, « Cannabis : comment reprendre le contrôle ? », *op. cit.* : 3.

73. *Ibid.*

74. *Ibid.*

75. UNODC, « Drogues et groupes d'âge », *op. cit.* : 6.

76. *Ibid.*

77. AURIOLA, Emmanuelle, GEOFFARD, Pierre-Yves, « Cannabis : comment reprendre le contrôle ? », *op. cit.* : 6.

78. *Ibid.*

79. *Ibid.*

Finalement, la légalisation du cannabis à Porto Rico présente des enjeux susceptibles de modifier des habitudes de consommation sans pour autant présenter des risques majeurs pour les consommateurs, notamment pour les adultes. En effet, les points de ventes dédiés au cannabis permettent aux consommateurs de connaître la provenance du cannabis, plus sain que le cannabis du marché noir puisque la culture est contrôlée. Si les *reggaetoneros* font régulièrement l'apologie de la consommation de marijuana, en réalité ils ne sont pas directement impliqués dans la consommation des jeunes. Le taux de consommation chez ces derniers demeure stable depuis la légalisation. L'omniprésence médiatique des *reggaetoneros* et la multitude de chansons prônant les effets positifs du cannabis incitent davantage les individus déjà fragiles, c'est-à-dire ceux devant affronter des conditions sociales et/ou environnementales difficiles.

La perception des dangers liés à l'usage de cannabis semble minimisée par les consommateurs adultes dans la mesure où, contrairement aux jeunes, le taux de consommation a augmenté. Ainsi, depuis la légalisation, les effets néfastes dus à l'usage de cannabis sont souvent minimisés par de nombreux consommateurs adultes occasionnels, modérés ou réguliers. Même si de nombreuses études affirment que l'usage de cannabis chez les jeunes et l'usage soutenu chez les adultes est nocif pour la santé, cette substance ne paraît pas plus dangereuse que des drogues légales, à l'instar de l'alcool ou du tabac. Les Portoricains seraient donc sur la voie d'une dépénalisation qui pourrait apporter des solutions notables si elle est encadrée efficacement, au risque de connaître des échecs comme les ont connus certains États américains.

Il est encore trop tôt pour affirmer que Porto Rico bénéficie des avantages attendus (économie, création d'emplois, réduction du trafic de cannabis...), mais il serait intéressant, à l'avenir, d'observer les conséquences à long terme de la légalisation et d'approfondir les prémices de la dépénalisation du cannabis à Porto Rico.

Ambre Colomina
Université de Toulon
Laboratoire Babel, EA 2649